



Relevé des avis du conseil scientifique

Séance du 29 août 2022

mandature 2021-2025

Référence	DR_CS_2022
Révision	0
Date d'application	29 août 2022
Version	1

Pour information : 17 membres présents et 3 procurations sur 20 membres en exercice.

Avis	Votes	Observations
<p>➤ Le Conseil scientifique de l'EHESP, réuni le 29 août 2022, a été consulté sur la création de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes, dont l'EHESP serait un établissement-composante. Les enjeux de cette création, qui représente une évolution structurante pour l'EHESP, ont été présentés au Conseil scientifique, notamment en termes d'avantages et de risques pour l'EHESP.</p> <p>A l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil scientifique considère que le positionnement de l'EHESP en tant qu'établissement-composante de l'EPE présente des avantages supérieurs aux risques et inconvénients liés à cette évolution. Les échanges ont conduit à souligner l'intérêt de préserver l'autonomie de l'EHESP dans l'EPE ainsi que le renforcement de son ancrage dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui apparaît comme une évolution très positive.</p> <p>A l'issue de ses débats, le Conseil scientifique formule plusieurs observations :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'importance accordée à la thématique de la « santé mondiale » dans le projet d'EPE est de nature à favoriser une participation active, collaborative et inclusive de l'EHESP aux activités scientifiques de l'EPE ;• La création et le fonctionnement de l'EPE nécessiteront des activités administratives et de coordination supplémentaires, liées à la nouvelle organisation (instances, groupes de travail...). Ces activités doivent être prévues et organisées afin d'être autant que possible limitées ;• Le projet d'EPE doit aussi donner lieu à une réflexion au sein de l'EHESP sur les articulations les plus souhaitables entre le Conseil scientifique de l'EHESP, le Conseil académique et le Conseil Scientifiques Stratégique de l'EPE ;• Le projet d'EPE prévoit un regroupement de composantes de l'Université de Rennes et la constitution de centres interdisciplinaires. La formation de ces composantes et de ces centres ne préjuge pas de la place qu'occupera l'EHESP et donnera lieu à des échanges en vue de leur constitution à venir au sein de l'EPE ;• Dans le cadre de l'EPE, l'EHESP a vocation à poursuivre ou à renforcer des activités propres dans de nombreux domaines, notamment en matière de santé-environnement ou dans le domaine des sciences humaines et sociales, sur son second site, au sein du Campus Condorcet, où l'école déploie de nombreuses activités, ou à travers des liens avec la MSHB et l'Université Rennes 2 notamment.	unanimité	Avis transmis au Conseil d'administration de l'EHESP
<p>➤ Le Conseil scientifique, réuni le 29 août 2022, émet un avis favorable sur le projet de décret portant création de l'Université de Rennes et approbation des statuts.</p>	unanimité	

N.B : Ce document a valeur informative.